APRÈS ART. 2 BIS N° 113

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2021

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 113

présenté par

M. Ravier, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, M. Benassaya, M. Cattin, M. Descoeur, M. Hemedinger, M. Menuel, M. Meyer, M. Teissier, Mme Trastour-Isnart et M. Viry

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.